

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 322 portant convocation du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis pour la première session ordinaire de 1953 et fixant la date d'ouverture de cette session.

n° 322

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mars 1953

Numéro JO
n° 5 du 01/04/1953

Date du numéro
1 avril 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une Assemblée Représentative territoriale de la Côte Française des Somalis, et notamment son article 23,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La première session ordinaire du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis s'ouvrira le lundi 30 mars 1953, à 9 heures, au siège de cette Assemblée. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur N. SADOUL.